

MAIRIE DE SOTTEVAST
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 MAI 2025

Date de convocation : 13 mai 2025
Date d'affichage : 13 mai 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 dont Pouvoir-(s)

L'an **deux mille vingt-cinq** le 22 mai à 20 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

Présents :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
M. Marc LALANDE, M. Jean-Marie BOSQUET, M. Richard CORNILLE, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, Mme Sophie LETERRIER, Mme Françoise BAILEY, M. Jean-Paul LEFORESTIER, Mme Aurélie LEPETIT, Mme Catherine DUCHEMIN, M. Thierry LE FORESTIER, Mme Christiane LAISNEY, Mme Leïla ROQUELIN

Absent excusé : M. Emmanuel SANSON

Absent : M. Mathieu BOUGIS,

Formant la majorité des membres en exercice
Mme Françoise BAILEY a été désignée secrétaire de séance

DCM 28-2025 Restaurant scolaire AVENANTS

- ❖ CF CUISINES matériel supplémentaire et modification 10 964.88 € TTC
- ❖ MENUISERIE CORNIC mise en place d'un doublage pour coffrage de gaines de ventilation 732.68 € TTC. Plus-value pour parements BA15 flam 632.69 € TTC
- ❖ AMC FOLLIOUOT fourniture et pose de trappes verticales acier zingué pour accès aux nourrices du plancher 560.52 € TTC
- ❖ CAUVIN TP Fourniture et pose d'un tampon avec modification du citerneau et renforcement béton 1 968 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents valide les avenants pour le restaurant scolaire.

DCM 29-2025 Construction d'un nouveau bâtiment pour la crèche les « Bou'd d'chou » à Bricquebec

Contexte :

Au 1er janvier 2019, l'Agglomération du Cotentin a restitué aux communes plusieurs compétences facultatives dont la « petite enfance ». Depuis, la gestion de cette compétence, se poursuit de manière collective, via une convention de service commun, à l'échelle des 19 communes du Cœur du Cotentin.

La crèche les « Bou'd'chou » située à Bricquebec-En-Cotentin au 45, place des Buttes est ainsi intégrée au service commun et gérée par un marché de prestation de services dont l'association Familles Rurales est actuellement titulaire. Le bâtiment est quant à lui propriété de l'Agglomération et mis à disposition du service commun.

Ce bâtiment, qui accueille ce service depuis 1989, date des années 50. Mise à part la réalisation d'une extension en 2008 et le remplacement des vitrages du hall d'entrée et du bureau de direction en 2016, aucune rénovation importante n'a été réalisée depuis son ouverture. Le bâtiment se retrouve confronté à diverses problématiques :

- Energie : Certaines huisseries du RDC, datant de 1991 ne manœuvrent plus correctement. Le bâtiment présente également des déperditions énergétiques, des dysfonctionnements au niveau du chauffage et de la ventilation. Il en résulte un

- inconfort constant avec des pics de chaleur ou l'impossibilité d'obtenir une température suffisante
- Accessibilité : un diagnostic accessibilité a été réalisé en Janvier 2020 et a révélé 7 non conformités : rampe, marches, largeur de porte... Les préconisations pour lever certains de ces obstacles portent sur une réorganisation fonctionnelle avec le déplacement de l'interphone à l'arrière du bâtiment
- Limites organisationnelles : la configuration du bâtiment limite l'optimisation du taux d'occupation... alors que le nombre de places d'accueil est en tension sur le territoire.
- Enfin, l'arrêté du 31 août 2021 fixant les exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant prévoit des évolutions auxquelles le bâtiment devra répondre au 1^{er} janvier 2026.

Conscients des problématiques importantes du bâtiment, les élus du service commun ont souhaité mener une réflexion pour la réhabilitation du site. Un assistant à Maitrise d'ouvrage a été recruté en juillet 2023 afin d'étudier différents scénarios, allant de la réhabilitation à la construction d'un nouvel équipement ayant une capacité de 30 places (au lieu des 27 actuelles).

Suite au diagnostic, les différents scénarios ont pu être définis, chiffrés et débattus. Le choix de la commission de territoire porte sur la construction d'un équipement neuf de 513 m², à proximité des écoles. L'équipement sera ainsi en proximité du cœur de bourg et proche du futur équipement « Le jardin » qui regroupera la médiathèque, une salle polyculturelle, le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents, l'Espace de Vie Sociale et des permanences sociales. Cette localisation idéale facilitera le parcours des familles et favorisera les projets partenariaux.

Modalités de mise en œuvre :

Le plan de financement est envisagé comme ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel	
"construction d'une nouvelle crèche à Bricquebec-En-Cotentin"	
Coût HT opération	2 391 712 €
Aide CAF	378 000 €
DETR/fonds verts (20%)	478 342 €
Conseil Départemental	401 659 €
Fond de concours	453 484 €
Reste à charge HT	680 226 €

Le coût du futur équipement est estimé à 2 391 712 €. Cette estimation intègre des aléas à hauteur de 5 % ainsi que des provisions pour actualisation/révision de 5 % par an sur la durée prévisionnelle du projet (3 ans).

La participation des différents financeurs est quant à elle estimée à 1 711 486 €. Il est précisé que les financeurs n'ont pas tous la même logique d'intervention. Ainsi, en fonction du financeur, il reviendra soit à la commune compétente (Bricquebec-En-Cotentin), soit à la structure gestionnaire (l'Agglomération pour le compte du service commun) de solliciter les subventions. Le cas échéant, la commune percevra les subventions concernées et les reversera au service commun qui supportera le coût projet.

En parallèle, la ville de Bricquebec-En-Cotentin s'engage à intégrer une participation supplémentaire de 100 000 € (vente ou utilisation de l'actuel bâtiment). La commune

cèdera également, à l'euro symbolique, le terrain d'implantation, une fois le bâtiment actuel (logements) démolé par ses soins d'ici la rentrée 2026.

Une fois le FCTVA récupéré, le reste à charge pour le service commun s'élèvera à 610 728 € et sera financé de la manière suivante :

- La mobilisation partielle de l'excédent du budget du service commun. En effet, lors du transfert de la compétence petite enfance en 2019, la CLECT a déterminé le montant d'attributions de compensation correspondant aux coûts de fonctionnement et de renouvellement des bâtiments liés à cette compétence. Cette attribution de compensation est versée chaque année par l'Agglomération aux communes, qui la reversent ensuite au service commun pour la gestion du service. Ainsi, depuis 2019, 20 193 € sont versés chaque année au service commun pour le renouvellement du bâtiment de la crèche. Ce cumul de 121 158 € sera dédié au projet. Une part de l'excédent restant (sous réalisation de certaines actions, versement annuel par les communes de 20% de leur DSC ...) sera également affectée au projet pour atteindre une mobilisation globale de 400 000 euros. Le reste à charge complémentaire, 210 728 € sera soldé progressivement sur une période prévisionnelle de 10 ans, grâce à l'attribution de compensation reçue chaque année pour le renouvellement du bâtiment de la crèche des « Bou'd'chou ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

12 POUR et 1 ABSTENTION (Thierry LE FORESTIER)

Valide la construction d'un nouveau bâtiment pour la crèche les « Bou'd'chou »

Valide le coût prévisionnel du projet ainsi que les modalités de financement par le service commun.

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier.

DCM 30-2025 Validation de la convention d'engagement

Convention d'engagement au versement des subventions historiques Communes du périmètre du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin

Préambule

Suite à la restitution de quelques compétences par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, les communes du pôle de proximité du Cœur du Cotentin ont choisi de poursuivre une gestion collective de ces dernières via le service commun porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

A travers cette organisation, les communes ont souhaité maintenir la solidarité qui existait entre les communes de l'ancienne intercommunalité et assurer la continuité du service auprès de la population.

Le service commun ne pouvant légalement gérer les subventions historiquement versées sur Cœur Cotentin, la décision d'octroi relevant uniquement des communes, une convention assurait la poursuite de la dynamique de ces subventions par les communes d'implantation.

Cette convention étant caduque depuis le 31 décembre 2023, il est proposé de la renouveler en faisant évoluer certaines modalités.

Vu la décision de la commission de territoire du 24 avril 2025

Il a été convenu ce qui suit entre les communes du périmètre du Cœur du Cotentin :

Article 1 : Objet de la convention

Les communes souhaitent s'assurer par le biais de cette convention de l'engagement de toutes les communes dans la poursuite des principales subventions mises en place par l'ancienne communauté de communes du Cœur du Cotentin.

Ainsi, en signant la présente convention, les communes s'engagent à verser les subventions historiques aux associations listées ci-dessous en contrepartie des attributions de compensation qu'elles reçoivent.

Article 2 : Périmètre de la convention :

Cette convention concerne le versement des principales subventions historiquement soutenues par la Communauté de Communes du cœur du Cotentin, à savoir :

- Les « Concerts en Valognais »
- Le Festival « Réveillez les chouettes »
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Valognes
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bricquebec-en-Cotentin
- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Clos du Cotentin

Article 3 : Modalité de versement des subventions

Lorsque le lieu de pratique ou le siège social de l'association se trouve sur une commune, l'attribution de compensation sera versée à la commune d'implantation. Celle-ci s'engage à verser la subvention historique au bénéficiaire. Ainsi, les communes de Valognes, Bricquebec-en-Cotentin et Saussemesnil s'engagent à soutenir les associations suivantes :

Association concernée historique	Commune d'implantation	Montant
• L'association des concerts en Valognais	Valognes	8 322 €
• Imagine production pour l'organisation du Festival « Réveillez les chouettes »	Saussemesnil	5 000 €
• L'amicale des Sapeurs-Pompiers	Valognes	5 000 €
• L'amicale des Sapeurs-Pompiers	Bricquebec-en-Cotentin	6 000 €
L'association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Clos Normand	Valognes	5 000 €

En cas de dissolution ou de non organisation de l'action ou de l'évènement, la commune d'implantation s'engage à verser auprès au service commun, chaque année, le montant de la subvention correspondante. Le service commun s'engage en contrepartie à organiser une action culturelle bénéficiant au territoire du Cœur du Cotentin, dans le cadre du réseau lecture par exemple.

Article 4 : Dispositif de suivi

Les communes d'implantation concernées adresseront, si besoin un courrier au service commun l'informant de la raison du non versement de la subvention.

Article 5 : Durée de la convention :

Cette convention prend effet à partir du 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans. Elle sera renouvelable par délibération de l'ensemble des communes signataires.

Article 6 : Conditions d'avenant

Toute modification de la présente convention sera traitée par avenant.

DCM 31-2025 Décision modificative pour règlement des avances entreprises

Décision modificative pour effectuer les écritures comptables des avances aux entreprises.

Dépense d'investissement cpte 231/041	+ 7 800 €
Recette d'investissement cpte 238/041	+ 7 800 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents valide la décision modificative.

DCM 32-2025 Décision modificative pour amortissements compte 204....

Lors du conseil municipal du 23 février 2023, le conseil a opté pour une durée d'amortissement de 2 ans pour les dépenses au compte 204.....à compter de l'année 2022.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour ajouter l'amortissement des travaux réalisés en 2024.

Investissement	CPTE 1323/13 OP36	- 16 500 €
	CPTE 28041512/040	+ 16 500 €
Fonctionnement	CPTE 615221	- 16 500 €
	CPTE 681/042	+ 16500 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents valide la décision modificative.

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

- ↪ *Devis FHV moteurs et extracteurs VMC groupe scolaire 3000.07 € TTC*
- ↪ *Devis MAC pieds de tables restaurant scolaire 1 671.19 € TTC*

Avancements des dossiers, projets et informations diverses

- ◆ **Administratif** : Point sur les marchés de travaux en cours et infos diverses
- ◆ **Social**
 - Point séjour part'âge suite à la réunion du comité de pilotage : il y a eu un des échanges très cordiaux entre les aînés et les jeunes. Il y aura une présentation du film tourné sur place.
- ◆ **Communication**
 - Préparation de la news letter pour fin juin début juillet.
- ◆ **Travaux**
 - Peinture sécurisation du bourg
 - Entretien du cimetière : 1 semaine d'entretien + au niveau des gabions côté rivière.
 - Maintenance plage verte (jeux et zones gravillonnées)
 - Les rambardes ont été repeintes rue de l'ancienne gare
- ◆ **Scolaire**
 - Scolaire :
 - Réflexion sur la réorganisation de la cour de récréation : une partie est en cours de dé-bitumage. Cette partie sera plantée de 2 arbres, pour fournir ombre et fraîcheur, et d'autres arbustes, il y sera installé des bancs
 - Réflexion en cours sur l'ouverture du restaurant scolaire aux résidents âgés des logements communaux de la rue.
 - Mobilier et matériel pour nouveau restaurant scolaire : pieds des tables élémentaires à changer (commande faite) / tables et chaises pour la salle

des commensaux à prévoir/ recherche du matériel adéquat pour nettoyage nouveaux sols

Jardin partagé (rue Guerrand) : le copil et la commission développement durable se sont réunis. Plans proposés par Corentin validés, choix de végétaux et début de l'élaboration du calendrier des travaux.

Centre de loisirs :

Vacances de printemps du 8 au 21 avril :

Thème : expression et créativité

Sur les 2 semaines : une moyenne de 42 journées/enfant (52 la première semaine et 30 la deuxième)

Les mini-camps mis en place par le centre de loisirs au gymnase du 18 juillet au 1^{er} août n'occuperont pas le gymnase le week-end.

◆ **Sports et animations - associations**

- 28 novembre prévision de la visite du sénat avec le conseil municipal jeunes
- Infos réunion des présidents des associations : beaucoup de monde à la réunion et le partage des créneaux s'est bien passé.
- Repas partage : le 6 septembre après le forum
- La maison des associations sera mise à disposition en septembre

Infos diverses

- Temps de parole aux conseillers
- Distribution des plaques de l'adressage : le 13 juin de 16 h à 19 h
- Terrains : achat et vente, monsieur le maire a contacté le notaire

Le maire,
Jean-Pierre TOLLEMER

La secrétaire,
Françoise BAILEY